



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

Déclaration des Coprésidents de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE sur la situation au Mali

Louis Michel et Musikari Kombo, Coprésidents de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ont suivi avec une attention particulière l'évolution récente de la situation politique, militaire et humanitaire au Mali.

Les Coprésidents saluent la déclaration de la Haute représentante et Vice-présidente de l'Union européenne, Madame Ashton, du 6 février 2012, rappelant « son attachement à la stabilité et à l'intégrité territoriale du Mali, ainsi qu'à la paix, à la démocratie et à la stabilité de la région ».

Les Coprésidents rendent hommage à S.E M. Alassane Dramane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire et Président de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO, et à S.E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et Médiateur désigné, pour le rôle qu'ils jouent dans la recherche d'une solution à la crise malienne.

Les Coprésidents se félicitent de la signature de l'accord-cadre entre le Comité national pour le redressement de la démocratie et le restauration de l'Etat (CNRDRE) et la CEDEAO qui prévoit une série d'étapes devant conduire au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Les Coprésidents notent avec satisfaction les avancées réalisées récemment vers le retour complet à l'ordre constitutionnel au Mali avec la fixation de la durée de la transition à une période de douze mois et le maintien du Président par intérim, M. Dioncounda Traoré, du Premier ministre, M. Cheick Modibo Diarra et du Gouvernement, pour diriger cette transition.

Les Coprésidents expriment leur appui et leurs encouragements aux autorités de transition pour mener à bien les tâches prioritaires qu'elles se sont assignées, notamment la restauration de la cohésion sociale, le recouvrement de l'intégrité territoriale du Mali et l'organisation dans un délai de douze mois d'élections libres et démocratiques pour parachever le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Les Coprésidents expriment cependant leur profonde préoccupation et consternation face à l'agression dont le Président Dioncounda Traoré a été victime le 21 mai 2012, condamnent avec la dernière rigueur cet acte ignoble qui est une insulte à la démocratie et demandent que ses auteurs soient recherchés et traduits devant la justice.

Les Coprésidents demandent instamment à la junte malienne de regagner les casernes et de se réinsérer dans la mission régalienne de l'Armée malienne qui est de défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale du Mali et de respecter et protéger les institutions légales et légitimes de la transition.

Les Coprésidents exhortent la classe politique et la société civile maliennes à prendre leurs responsabilités pour accélérer le retour à l'ordre constitutionnel et contribuer au renforcement des institutions démocratiques.

En ce qui concerne la rébellion qui sévit dans le Nord du Mali, les Coprésidents rejettent énergiquement la déclaration d'indépendance du Nord du Mali par le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), la jugeant nulle et de nul effet et réaffirment leur attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali.

Les Coprésidents expriment leur appui sans faille aux actions menées par la CEDEAO face à la crise malienne, y compris le déploiement rapide de troupes de la CEDEAO pour rétablir la stabilité et l'intégrité territoriale du Mali et contrecarrer les ambitions des assaillants dont les deux principales composantes, le MNLA et ANÇAR-EDDINE, viennent de fusionner en vue de la création d'un Etat islamique sur le territoire occupé. Ils exhortent la CEDEAO à prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute contagion dans la sous-région. Ils demandent à la communauté internationale, notamment l'UE, les Nations Unies et l'Union africaine d'appuyer financièrement et matériellement les initiatives de la CEDEAO.

Les Coprésidents condamnent avec la plus grande fermeté la terreur, les violations des droits de l'homme, les actes de vandalisme et autres exactions commises dans les villes du Nord du Mali par les forces d'occupation et demandent la cessation immédiate de ces actes. A cet égard, les Coprésidents invitent le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale à démarrer les procédures de mise en accusation prévues par le Statut de Rome avec une attention particulière pour les auteurs des atrocités perpétrées à Aguel-hoc et dans d'autres villes du Nord du Mali .

Considérant la crise humanitaire résultant de l'occupation des régions du Nord du Mali par les forces coalisées du MNLA, d'ANÇAR-EDDINE, d'ACQMI et d'autres groupes armés, les Coprésidents exhortent la communauté internationale et en particulier l'UE à fournir une aide d'urgence pour soulager les souffrances quotidiennes des populations du Nord, des déplacés internes et des personnes réfugiées dans les pays limitrophes, ainsi qu'une assistance adéquate aux pays voisins qui accueillent des flux de plus en plus importants de réfugiés, comme le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal et la Mauritanie.

Fait à Horsens, le 28 mai 2012